



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 26 MARS 2026  
19H00**

*Présents : Mesdames et Messieurs Sandrine BARBEI, Loïc BERTHOMMIER, Emmanuelle CARVALHO, Nadine COILLOT, Florence COURTOIS, Isabelle COUSSINET, Emmanuel DESSIRIER, Jean-Noël HUSY, Jacques KRIEGER, Sandrine MARC, Patrick MOREIRA, Denis MORIN, Jean-Pierre MOYSE, Roland RAFFIN, Marie-Christine ROY, Thierry TISSOT*

*Excusés : Mesdames et Monsieur Roland BARDEY, Vanessa CHAPELLE et Séverine TOURNIER-VALLET*

*Procurations de Monsieur Roland BARDEY à Monsieur Denis MORIN, de Madame Vanessa CHAPELLE à Madame Sandrine BARBEI et de Madame Séverine TOURNIER-VALLET à Madame Emmanuelle CARVALHO*

*Secrétaire de séance : Madame Nadine COILLOT*

Le Conseil municipal, par dix-huit voix pour et une voix contre, approuve le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026.

La voix qui s'oppose à la validation du procès-verbal fait remarquer que celui-ci indique que le Conseil municipal a décidé la mise en place de quatre adjoints, alors qu'il n'y a eu ni débat ni vote, donc aucune décision du Conseil. En vertu de l'article L 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseiller municipal qui fait mention de ce différend considère donc que l'élection des adjoints est entachée d'irrégularité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués**

Pour le mandat 2026-2032, il est unanimement décidé de fixer le barème des indemnités des élus comme suit :

- Pour le maire : 44 % de l'indice maximal de la FP
- Pour les adjoints : 14.67 % de l'indice maximal de la FP
- Pour les conseillers délégués : 6 % de l'indice maximal de la FP

Cette indemnité commencera à courir à compter de l'installation de la municipalité, le 20 mars 2026.

### **Composition des commissions communales**

Les nouvelles commissions communales sont composées comme suit :

Commission	Responsable	Membres
Espaces verts, forêt, bâtiments communaux, cimetière	BERTHOMMIER Loïc	BARBEI Sandrine, BARDEY Roland, HUSY Jean-Noël, MOREIRA Patrick, MOYSE Jean-Pierre, RAFFIN Roland

Gestion des salles, vidéosurveillance, éclairage public	MOYSE Jean-Pierre	BERTHOMMIER Loïc, CHAPELLE Vanessa, RAFFIN Roland, TOURNIER-VALLET Séverine
Affaires sociales, France Services	COUSSINET Isabelle	BARBEI Sandrine, BERTHOMMIER Loïc, COURTOIS Florence, CARVALHO Emmanuelle, DESSIRIER Emmanuel, ROY Marie-Christine, TOURNIER-VALLET Séverine
Ecoles, périscolaire, logements communaux	ROY Marie-Christine	BARBEI Sandrine, CHAPELLE Vanessa, COILLOT Nadine, COURTOIS Florence, COUSSINET Isabelle, MARC Sandrine, TOURNIER-VALLET Séverine
Aménagement du territoire, urbanisme, droit des sols	TISSOT Thierry	BARDEY Roland, MORIN Denis, MOREIRA Patrick, MOYSE Jean-Pierre, ROY Marie-Christine
Voirie, eau potable, assainissement, bornes incendie	MOREIRA Patrick	BARDEY Roland, BERTHOMMIER Loïc, DESSIRIER Emmanuel, TISSOT Thierry
Cadre de vie, animation, fêtes et cérémonies, communication Jeunesse et sports	COILLOT Nadine	BARBEI Sandrine, CARVALHO Emmanuelle, CHAPELLE Vanessa, DESSIRIER Emmanuel, MARC Sandrine, RAFFIN Roland, ROY Marie-Christine, TOURNIER-VALLET Séverine
Finances	KRIEGER Jacques	BERTHOMMIER Loïc, COILLOT Nadine, COUSSINET Isabelle, MOREIRA Patrick, MOYSE Jean-Pierre, ROY Marie-Christine, TISSOT Thierry

### **Nomination des délégués aux instances officielles**

#### Communes forestières :

- Titulaire : BERTHOMMIER Loïc
- Suppléant : MOYSE Jean-Pierre

#### Commission d'Appel d'Offres :

- Titulaires : BARBEI Sandrine, COILLOT Nadine, DESSIRIER Emmanuel, MOREIRA Patrick, TISSOT Thierry
- Suppléants : BERTHOMMIER Loïc, CHAPELLE Vanessa, HUSY Jean-Noël, MORIN Denis, ROY Marie-Christine

#### Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Le CCAS est composé de 6 membres élus et 6 membres extérieurs nommés par arrêté du Maire.  
Les 6 membres élus sont : BARBEI Sandrine, COURTOIS Florence, COUSSINET Isabelle, DESSIRIER Emmanuel, ROY Marie-Christine, TOURNIER-VALLET Séverine

#### Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

- HUSY Jean-Noël

#### Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB) :

- TISSOT Thierry

#### Mobilité Bourgogne Franche-Comté (MBFC) :

- KRIEGER Jacques

#### Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Conformément à la réglementation, une liste de 32 membres, proposée par le Maire, est validée par le Conseil municipal. Elle sera adressée à la Direction des Finances Publiques dont les services se chargeront de désigner, au sein de la liste présentée, 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

- Titulaire : KRIEGER Jacques
- Suppléant : TISSOT Thierry

Syndicat d'Etudes de l'Est Bisontin (SEEB) :

- Titulaires : COILLOT Nadine et ROY Marie-Christine
- Suppléants : HUSY Jean-Noël et TOURNIER-VALLET Séverine

Comité des fêtes :

- COILLOT Nadine
- MARC Sandrine

Comité de jumelage :

- COILLOT Nadine
- BARBEI Sandrine

Bibliothèque :

- HUSY Jean-Noël

SIVU sportif Novillars-Roche :

- Titulaires : BARDEY Roland, BERTHOMMIER Loïc, COILLOT Nadine, KRIEGER Jacques, TISSOT Thierry
- Suppléants : COURTOIS Florence, COUSSINET Isabelle, MOREIRA Patrick, MOYSE Jean-Pierre, RAFFIN Roland

Commission de contrôle des listes électorales :

- CARVALHO Emmanuelle, COURTOIS Florence, COUSSINET Isabelle, DESSIRIER Emmanuel, RAFFIN Roland

Correspondant défense :

- KRIEGER Jacques

**Délégations du Conseil municipal au maire**

L'article L.2121-29 Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « Le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune ».

Toutefois, le Conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre de pouvoirs limitativement énumérés à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal décide unanimement de déléguer au maire les compétences liées :

- aux actes de délimitation des propriétés communales,
- à la passation des marchés dans la limite de 15 000 €,
- au louage des biens communaux,
- aux remboursements d'assurances,
- à la délivrance des concessions de cimetière,
- à l'acceptation des dons,
- au règlement des experts, avocats et huissiers,
- à la création de classes dans les écoles,
- aux reprises d'alignement de voiries,
- au règlement des conséquences liées aux sinistres dans lesquels seraient impliqués les véhicules communaux,
- au renouvellement des adhésions aux associations

- au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme des bâtiments communaux (après présentation du projet au Conseil municipal).

### **Règlement intérieur du Conseil municipal**

Le Conseil municipal valide unanimement le règlement intérieur qui détermine les grandes règles de son fonctionnement.

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Travaux de la rue de Beaupré : lundi et mardi : Le grattage et le nivelage sont programmés lundi 30 et mardi 31 mars, ce qui induira de fortes perturbations pour l'accès aux propriétés riveraines. La circulation est actuellement fermée entre Thise et Roche-lez-Beaupré. Les travaux seront théoriquement terminés à la mi-avril.
- Des véhicules sont garés de longue date sur certains lieux publics, ce qui gêne pour le stationnement des riverains. Les gendarmes se sont déplacés et ils seront rappelés.
- La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le jeudi 16 avril à 19h00.

La séance est levée à 20h35.

Le Maire,  
Jacques KRIEGER